



## Pret immobilier en attente de signature urgent

Par **DATIN**, le **04/04/2009** à **18:37**

KL.KL.L.Lé

Par **gloran**, le **08/04/2009** à **01:27**

Bonjour,

Relisez la clause de réévaluation de votre taux : qu'est-il indiqué ?

En général, il s'agit d'une réévaluation genre taux interbancaire 3 mois + .

Vous avez peut-être aussi un article proposant une option de conversion en prêt à taux fixe par la suite ? (qui serait basé sur un autre taux, genre TME long terme par exemple) ?

Avec aussi peu d'informations et une question aussi flou, difficile de vous conseiller. Sinon vous dire la fameuse phrase : "dans le doute, abstiens-toi !".